



Jardins, terrasses, balcons : comment éviter la prolifération du moustique tigre



Les nuisances occasionnées par le moustique tigre en milieu urbain proviennent principalement des innombrables points d'eau stagnants présents autour des habitations individuelles et collectives : réserves d'eau de pluie, puits, soucoupes, arrosoirs, seaux, bâches, regards, terrasses sur plots, piscines non entretenues, récipients divers, pompes de relevage, ...

Le service LCN a donc établi une note d'information présentant une liste, non exhaustive, des lieux de pontes observés le plus souvent au niveau des jardins, terrasses ou balcons des particuliers visités dans le cadre d'opérations de prospection. Pour chaque type de gîte larvaire, le risque de prolifération de moustiques est identifié. Des recommandations, le plus souvent sous formes d'actions simples à mettre en œuvre, sont ensuite formulées pour permettre d'éliminer ou à défaut de neutraliser ce risque.

Il s'agit toutefois d'une lutte collective dont l'efficacité dépendra, chaque année, de votre niveau de participation et de celui de votre voisinage proche.

 **TÉLÉCHARGER**

> Télécharger la note d'information Jardins, terrasses, balcons : comment éviter la prolifération du moustique tigre (.pdf)

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/moustiques-tigres/jardins-terrasses-balcons-comment-eviter-la-prolifération-du-moustique-tigre-1249.html>